



# Losange passion international

## IMPORTANTES MODIFICATIONS

*Cher ami collectionneur, cher ami sportif,*

*Le Plessis Robinson le, 20 Avril 2014*

*Vous vous êtes inscrit à LOSANGE PASSION (Option dynamique) pour participer, entre autres, aux séances de roulage sur le circuit.*

*Suite à la demande de l'UTAC, en vue d'obtenir le renouvellement de l'homologation du circuit de Linas-Monthéry, celui-ci vient d'être reconduit pour une durée de quatre ans, par l'arrêté préfectoral n° 92/14/SPE/BTPA/HOMOLOG en date du 8 avril 2014.*

*Cette homologation apporte de nouvelles contraintes au niveau des organisateurs (présence d'un directeur de course, doublement des commissaires, présence d'un médecin...) mais également au niveau des participants.*

*Entre autres, cet arrêté précise :*

*ARTICLE 2 : Les démonstrations devront être organisées dans les conditions suivantes :*

- La vitesse d'évolution des véhicules automobiles ou motos ne devra en aucun cas dépasser 150 km/h.*
- Une régulation de l'allure des concurrents devra être mise en place...*

***ARTICLE 3 : Concernant l'automobile, les véhicules devront obligatoirement être antérieurs au 31 décembre 1981.***

*Face à cet état de fait, deux solutions se présentaient à nous à moins d'un mois de l'évènement : tout annuler (alors que nous avons déjà plus de 380 participants inscrits en options statique dynamique et plus de 1000 personnes prévues sur le site), ou poursuivre et adapter. Qu'auriez vous fait ?*

*Il était inconcevable pour nous de « jeter l'éponge » et nous avons donc décidé, malgré un risque financier important, de poursuivre et de réorganiser au mieux l'évènement pour que ce rassemblement de passionnés du losange ait néanmoins lieu.*

*Si pour les véhicules antérieurs au 31 décembre 1981, il y a manière assez aisée d'adapter les séances de roulage, il n'en est pas de même pour ceux postérieurs à 1981.*

*Comme vous l'aurez compris, bien que cela soit totalement indépendant du CAR Ile de France, nous sommes contraints de refuser les véhicules postérieurs à 1981 dans le cadre de l'option "Dynamique" cependant la participation statique reste possible.*

*En conséquence et si vous êtes concerné, nous vous proposons soit :*

- de transformer l'option de votre inscription à LOSANGE PASSION en option "STATIQUE", ce que vous constaterez sur le laissez-passer ci-joint ; nous vous rembourserons bien entendu la différence sur place.*
- de vous rembourser l'intégralité de votre inscription si vous abandonnez votre participation*

*Nous sommes les premiers désolés de cette situation et bien que nous n'en soyons nullement responsables, nous nous en excusons auprès de vous. Nous espérons néanmoins que vous serez de la fête et que votre choix se portera malgré tout pour une présence statique vous permettant de venir échanger entre passionnés.*

*Le Club vous remercie, d'ores et déjà, de votre très forte implication et vous confirme qu'il mettra tout en œuvre pour que cette journée du 10 mai soit, un grand moment de plaisir pour vous et tous les passionnés du*

*Nous vous attendons donc avec grand plaisir.*

*Jean Claude Lamort  
Président du CAR Ile de France*